



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 9 FEVRIER 2007

Etaient présents : P.PANNETIER, P.BERQUET, G.TILMANN, E.DUPONT,
C.RIGAL, M.THOUVENIN, M.PEREL, P.LEPEE, T.BOUIGES

Absents excusés : A.ROBLIN, pouvoir à P. PANNETIER
E.NIVET, pouvoir à E.DUPONT
G.BELFORT, pouvoir à P .BERQUET
C.CLERC, pouvoir à G.TILMANN

Absents non excusés : JF GUTHMANN
Secrétaire de séance : G.TILMANN

20h30 : HUIS CLOS

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur les biens présentés par notaire et situés au 6 chemin de la Folie et 5 rue Traversière.

SEANCE PUBLIQUE

A la majorité (abstention : C.RIGAL, T.BOUIGES, contre : M.PEREL, P.LEPEE), le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2006 est approuvé.

1/ Budget Primitif 2007

Le Conseil municipal adopte à la majorité (abstention : C.RIGAL, M.PEREL, G.BELFORT) le budget primitif 2007 assainissement équilibré comme suit :

Section d'exploitation : équilibré en dépenses et recettes à : **32 400 €**
Section d'Investissement : équilibré en dépenses et recettes à : **147 251 €.**

Le conseil municipal adopte à la majorité (abstention : M.PEREL, G. BELFORT, contre : C.RIGAL) le budget primitif 2007 équilibré en section de fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses : **1 852 890 €**

Le conseil municipal adopte à la majorité (contre : M.PEREL, C.RIGAL, abstention G.BELFORT) le budget primitif 2007 équilibré en section d'Investissement comme suit :

Section d' Investissement équilibrée en recettes et dépenses à : **581 267 €**

2/ Dotation Globale d'Equipement 2007

Le conseil municipal adopte l'avant projet de raccordement Internet des écoles maternelle et élémentaire à la majorité (abstention : M.PEREL) .

3/ Centre de Loisirs : avenant au marché public de services

Au vu du rapport de présentation préalable, le conseil municipal décide à la majorité (contre : C.RIGAL, M.PEREL) d'autoriser le maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour attribution du contrat de délégation de service public concernant la gestion du centre de loisirs sans hébergement situé 17 place de la mairie.

4 / Syndicat d'Electricité des Yvelines : demande d'adhésion de la commune de Beynes

Le conseil municipal donne à l'unanimité son avis favorable à l'entrée de la commune de Beynes dans le Syndicat d 'Electricité des Yvelines.

Informations diverses.

Questions diverses.

Parole au public.

La séance est levée à 23h30.

Le Maire

Patrice PANNETIER